

Abymes, jeudi 9 février 2023

CGSS : le point sur le conflit en cours

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe et de Saint Martin, fait face à un blocage de ses sites.

La plateforme de revendications formulée par l'intersyndicale UNASS-UGTG, CGTG-CGSS, et UTPS porte sur les points suivants :

- « Une organisation des accueils pour nos assurés sociaux adaptée aux réalités de notre territoire
- Pour dire NON à la baisse massive des effectifs à la CGSS et au transfert de nos activités
- Non au TOUT Numérique dans le contexte des difficultés de notre population »

A ces revendications,

La Direction de la CGSS travaille depuis quelques mois sur la mise en œuvre du schéma directeur de la relation usagers défini par le conseil d'administration.

Une négociation a été ouverte avec les organisations syndicales permettant d'identifier des points de convergence sur :

- **Un meilleur maillage territorial de ses agences pour plus de proximité avec tous les usagers**
- **Une offre de service homogène et modernisée adaptée à tous les publics notamment les plus fragiles**
- **Une recherche d'optimisation d'une offre de service en s'appuyant sur des compétences internes renforcées, et prenant en compte une reconfiguration de certains lieux d'accueil.**

Concernant le personnel, nous n'avons pas connu de baisse massive de nos effectifs puisque sur les 5 dernières années l'effectif a été maintenu. En 2023, de nouvelles conventions d'objectifs et de gestion sont en cours de négociation entre les caisses nationales et l'Etat, elles seront déclinées au niveau local.

La Direction condamne les blocages qui pénalisent notre mission de service public et singulièrement l'accompagnement et l'accueil de nos usagers de la Guadeloupe et de Saint Martin.

Pour autant, nous faisons le nécessaire afin d'assurer la continuité de l'ensemble de ses missions prioritaires, notamment le paiement des prestations sociales, maladie et retraite ainsi que la relation aux employeurs et professionnels de santé.

Pour toute demande ou démarche, les assurés sont invités à privilégier les canaux dématérialisés de contact suivants :

Pour l'Assurance Maladie :

www.ameli.fr ou le 36 46

Pour l'Assurance Retraite :

www.lassuranceretraite ou le 39 60

Pour le Recouvrement :

www.urssaf.fr ou le 39 57 (si vous êtes employeur ou profession libérale)

www.secu-independants.fr ou le 36 98 (si vous êtes travailleur indépendant artisan / commerçant)

www.autoentrepreneur.urssaf.fr (si vous êtes autoentrepreneur)

Pour le Régime Agricole :

www.regimeagricole971.fr ou le 0590 90 50 23

**La CGSS
Guadeloupe,
bouclier de
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 75 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.